
Décision du 29 mars 2006 portant abrogation d'une décision de délégation de signature du directeur général de l'aviation civile du 25 mai 2005

NOR : *EQUA0610867S*

Le directeur général de l'aviation civile,
Vu le décret du 25 juillet 2002 portant nomination du directeur général de l'aviation civile ;
Vu le décret du 6 mai 2005 autorisant le directeur général à déléguer sa signature,
Décide :

Article 1^{er}

La décision du 25 mai 2005 portant délégation du directeur général de l'aviation civile à certains agents des services extérieurs de l'aviation civile dans les départements du groupe Antilles-Guyane et au sein du service de l'aviation civile de l'océan Indien à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions les titres exécutoires d'un montant inférieur à un million d'euros et relatifs à la taxe de l'aviation civile, est abrogée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

*Le directeur général de l'aviation
civile,
M. Wachenheim*